

Le bulletin du Réseau RRH

n°20, 27 mai 2010

RAPPEL L'ÉQUITÉ SALARIALE... UNE OBLIGATION FORMATION GRATUITE

Est-ce que vous êtes une entreprise qui compte 10 personnes salariées ou plus? Si oui, saviez-vous que vous êtes dans l'obligation de faire une démarche d'équité salariale? L'avez-vous fait?

Le CSMO Textile vous offre une formation gratuite sur l'équité salariale intégrant théorie et pratique :

- l'origine de la Loi
- le concept d'équité salariale
- la démarche
- les outils
- les obstacles



La formatrice...

Johanne Bisson, formatrice chevronnée pour l'équipe GCRH, démystifiera le sujet et travaillera avec des outils simples que vous pourrez appliquer dès votre retour en entreprise.

Une formation avantageuse...

En plus de vous informer sur la Loi, une partie des frais de déplacement de même que le salaire des participants - maximum 20 \$ l'heure - seront remboursés. Le dîner ainsi que la formation sont offerts gracieusement. Profitez-en!

Inscrivez-vous dès maintenant...

En contactant Carolyne Déry, coordonnatrice à la formation au 819 477-7910, poste 203, ou par courriel à cdery@csmotextile.qc.ca.

Dépêchez-vous, les places sont limitées!

Date limite d'inscription : 2 juin 2010

Des questions ou des commentaires?

info@csmotextile.qc.ca ou appelez le 819 477-7910

Le 8 juin 2010 de 9 h à 17 h

Hôtel des Seigneurs

Salle Cascades

1200, rue Johnson

Saint-Hyacinthe

Ou

Le 9 juin 2010 de 9 h à 17 h

Hôtel l'Oiselière

Salle Durbec

555, route 116

Saint-Nicolas

À VOTRE AGENDA :

• Les 21 et 22 juin 2010

FuturTex

• Le 14 septembre 2010

Colloque « Le textile, c'est vous! »

Sommaire :

- Programme perspectives textiles.....2
- Escouade jeunesse.....3
- Placement étudiant.....3

Ce projet est rendu possible
grâce à l'aide financière :

Programme perspectives textiles

Les entreprises textiles canadiennes ont accès à un programme de subventions salariales généreux offert par le Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile. Sans trop de formalités ni de délais, le Programme perspectives textiles prévoit des subventions salariales à l'endroit des entreprises du secteur qui embauchent de jeunes diplômé(e)s d'un collège, d'un cégep ou d'une université.



Contribution financière

- Un montant jusqu'à 13 000 \$ pour chaque diplômé(e) embauché(e)
- Un appui financier basé sur un tiers du salaire payé pour une période d'un an

Diplômé(e) admissible

- Agé(e) de 30 ans ou moins
- Sans emploi ou sous-employé(e)
- Diplômé(e) de tout collège, cégep ou université
- Légalement autorisé(e) à travailler au Canada
- Ne recevant pas de prestations du régime d'assurance emploi (AE)

Employeur admissible

- Consent à procurer au/à la diplômé(e) un travail pertinent à temps plein (au moins 30 heures par semaine pour une période minimale de six mois)
- Consent à fournir toute l'information et la documentation demandées par le CRHIT
- Respecte l'équité d'emploi
- S'assure d'obtenir l'approbation du CRHIT **avant** la date d'entrée en service de tout(e) diplômé(e) embauché(e) en vertu du programme

Pour en savoir plus

Veillez vous adresser à Nicole Soucy à nicole.soucy@thrc-crhit.org.

COLLOQUE LE TEXTILE, C'EST VOUS!

C'est le 14 septembre prochain à Drummondville que les dirigeants, gestionnaires, syndicats, représentants d'employés et partenaires de l'industrie textile québécoise sont invités à participer au 3e colloque annuel du CSMO Textile.

Des invités comme Jacek Mlynarek, Ph.D., PDG du Groupe CTT et Richard Voyer, directeur général de Soprema, viendront nous parler de leur vision des textiles techniques et de la flexibilité dans l'organisation.



BOÎTE AUX LETTRES

Vous avez des commentaires ou des suggestions?

ÉCRIVEZ-NOUS!

reseaurrh@csmotextile.qc.ca ou appelez le 819 477-7910



ARCHIVES

www.comitesectorieltextile.qc.ca/Archives/TExpress.shtml



VOUS EMBAUCHEZ DES JEUNES TRAVAILLEURS ?

La CSST vous offre **GRATUITEMENT** les services de son ESCOUADE JEUNESSE pour organiser une activité de sensibilisation qui vise à renforcer vos efforts en matière de prévention des accidents du travail. Rien de mieux que de faire appel à des jeunes pour parler à d'autres jeunes.

FAIRE APPEL À DES JEUNES POUR PARLER À D'AUTRES JEUNES

- À qui?** À des groupes d'une dizaine de travailleurs de 24 ans ou moins.
- De quoi?** Des statistiques sur les accidents du travail chez les jeunes, des risques liés au travail et des mesures de prévention, des droits et des responsabilités des travailleurs et des employeurs.
- Comment?** Grâce à une présentation interactive de 30 minutes faite par deux membres de l'Escouade.
- Quand?** De la mi-mai au début d'août.
- Où?** Dans votre milieu de travail.
- Régions?** Dans la plupart des régions du Québec.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'Escouade jeunesse, vous pouvez vous adresser au [bureau de la CSST de votre région](#) ou [leur écrire](#).

Source : CSST

PLACEMENT étudiant

Vous avez des emplois à pourvoir? Pensez à embaucher des étudiants et des étudiantes avec le Placement étudiant d'Emploi-Québec!

Les avantages :

- Affichez vos **offres d'emplois pour étudiants** ou vos **stages rémunérés**.
- Consultez des **candidatures étudiantes** de qualité et communiquez directement avec les candidats et candidates potentiels.
- Recevez des « **ALERTES-CANDIDATS!** » par courriel lorsque des candidatures étudiantes correspondent à vos critères de recrutement.
- Profitez d'un service **GRATUIT**, simple, efficace, libre-service et disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Obtenez de l'aide pour inscrire votre offre d'emploi en appelant au numéro sans frais du **Centre d'assistance au placement : 1 866 640-3059**.

Mettez toutes les chances de votre côté pour recruter votre personnel étudiant. Visitez le site du Placement étudiant :

emploietudiant.qc.ca

Source : Emploi-Québec